

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231018

***Accorder un contrat à Sanexen Services
Environnementaux inc., pour des travaux de
réhabilitation de conduites d'eau secondaires par
chemisage dans diverses rues de la ville de
Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 \$ (contrat: 4
759 795,52 \$ + contingences: 485 061,64 \$ +
incidences: 231 404,25 \$), taxes incluses. Appel
d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach pour
Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 \$ (contrat: 4 759 795,52 \$ + contingences: 485 061,64 \$ + incidences: 231 404,25 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
 - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre une rapidité d'exécution des travaux. En 2021, la longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage sera d'environ vingt et un kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable pour l'année 2021 ont été scindés en huit contrats distincts, dont celui à l'étude dans le présent rapport qui couvre environ 3,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter qu'un addenda a été publié au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 11,10 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de prix de 46,40 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a mentionné que, malgré les efforts déployés pour ouvrir davantage le marché, ce sont les deux mêmes entreprises qui soumissionnent continuellement. Peu d'entreprises possèdent l'expertise ou l'expérience nécessaire pour soumissionner sur ce type de contrats. De plus, les représentants du Service ont expliqué que la technique privilégiée dans ce contrat requiert pour les entreprises de créer un produit spécifique qui doit faire l'objet d'une homologation, ce qui nécessite des investissements considérables ; ceci contribue à expliquer la concurrence limitée pour ce type de contrats.

La Commission salue les efforts déployés en faveur d'une plus grande concurrence, et notamment les démarches effectuées auprès des entreprises pour mieux comprendre le marché et les obstacles éventuels. La Commission s'est montrée satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
 - o un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.